

Qu'Appelle ont été établis avec beaucoup d'attention en s'inspirant de la statistique sur la population officielle au cours du dernier recensement fédéral et en se reportant aux limites de toutes les municipalités. Maintenant que ces chiffres ont été calculés, je recommanderais à la commission de les examiner attentivement et de prendre en considération les limites figurant dans la carte déposée à la Chambre aujourd'hui.

Mon opposition porte aussi sur les reportages par les organes d'information. J'ai en main une carte illustrant la région desservie par une des stations qui assure le service à Moose-Jaw. Elle ne dessert aucunement la région comprise dans la circonscription projetée de Moose-Jaw. La station de Swift-Current desservira une partie de la région et la station de Saskatoon sera à la disposition d'une partie de ladite région. Il y aura donc trois organes d'information éloignés qui desserviront ce très grand secteur, chacun avec des intérêts communautaires différents.

Les propositions que j'ai faites, ainsi que celles du député de Qu'Appelle, qui a été aidé par les autres députés de la Saskatchewan dans la préparation de cette opposition, devraient être examinées avec beaucoup de soin. La commission, en faisant des changements, pouvait se réclamer d'un précédent. Je donnerai lecture d'un seul commentaire extrait d'un article de la *Presse canadienne*, qui a paru dans le *Times-Herald* de Moose-Jaw le 20 janvier 1966. Le voici :

La circonscription ontarienne d'Algoma-Est, dont le premier ministre est député, qui avait été profondément remaniée quand on a dressé la carte provisoire, a été rétablie presque dans sa forme actuelle.

Je dis donc que la commission, si elle veut bien examiner nos propositions avec beaucoup de soin, peut certainement s'inspirer d'un précédent, et j'espère qu'elle procédera à des changements semblables à ceux dont parle la *Presse canadienne* et qui s'appliquaient à la circonscription maintenant appelée Algoma. J'ai terminé, monsieur l'Orateur. Je pensais qu'un député devait prendre la parole pour indiquer comment il est touché par la proposition de la commission de la délimitation des circonscriptions électorales. Je répète qu'il ne s'agit pas d'un intérêt personnel, mais d'un effort en vue de l'établissement d'une circonscription qu'un député peut représenter de façon satisfaisante.

● (4.40 p.m.)

M. K. H. More (Regina City): Je voudrais maintenant faire quelques brefs commentaires concernant les oppositions aux limites des circonscriptions électorales de la Saskatchewan dressées par la commission. Il va sans

dire que la tâche de cette dernière dans la Saskatchewan a été rendue difficile du fait que nous perdions quatre sièges. Les efforts tentés en vue de compenser la perte de ces quatre sièges avant que la commission n'entre en fonction ont échoué. Il y a eu en l'occurrence absence de coopération de la part du gouvernement. Une requête adressée au gouvernement provincial de la Saskatchewan tendant à lui demander d'appuyer nos efforts, fut rejetée. A vrai dire, le premier ministre de cette province, en réponse à mes revendications, déclara que j'essayais tout simplement de me décharger de mes responsabilités sur les épaules du gouvernement provincial; je n'avais qu'à me débrouiller.

Ce n'est pas ce qui s'est passé en 1952, alors que la Saskatchewan devait perdre plusieurs sièges. A cette époque, le gouvernement provincial était dirigé par l'ancien parti cécéfiste. Ce gouvernement présenta un projet de loi qui, accepté à l'unanimité, fut déferé aux autorités fédérales. Le premier ministre de l'époque reconnut le bien-fondé de la requête et les pertes de la Saskatchewan furent alors réduites au minimum. Cela nous permet d'établir la comparaison entre les actes du gouvernement libéral actuel de la Saskatchewan et le gouvernement d'Ottawa.

Nous admettons que la commission n'avait pas le choix; force lui était d'accorder 13 sièges à la Saskatchewan. J'ai écouté les remarques émises par mes collègues et je dois dire qu'en général les arguments qu'ils ont avancés sont dignes de recevoir notre appui. Il semble que la commission s'est fondée presque exclusivement dans ses considérations sur des calculs mathématiques, ne tenant aucun compte des lignes de communication et de la communauté d'intérêts. La communauté d'intérêts est très importante pour des gens qui seront représentés par un seul député, surtout lorsqu'il y a divers intérêts en jeu, comme c'est le cas dans une circonscription mi-urbaine, mi-rurale. L'urbanisation fait des progrès à pas de géants, et la voix des régions à population en majorité urbaine doit être entendue, particulièrement au Parlement.

Le but de mon intervention est d'exhorter la commission à étudier attentivement les instances présentées ici aujourd'hui, d'après lesquelles la commission n'a pas tenu compte des frontières naturelles, des intérêts communs et ainsi de suite. En étudiant ces instances, les commissaires ne devraient pas oublier que l'influence des centres urbains, de nos deux grandes villes de Regina et de Saskatoon, ne devrait pas être diminuée. Cela s'est déjà produit. Les limites se fondaient sur des fins et des intérêts politiques. Aussi, un